

SECRETARIAT GÉNÉRAL

SG/06-361-91 du 11/09/06

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE

Mme Blandine BRIOUDE, Chef de la Division des Personnels Enseignants

Destinataires : Tous les destinataires

Affaire suivie par : Martine MARTIN - Tel : 04 42 91 71 21 - Fax : 04 42 26 68 03



LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- VU** le décret n° 82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des Commissaires de la République de Région, à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans la région et aux décisions de l'Etat dans la région et aux décisions de l'Etat en matière d'investissement public ;
- VU** les arrêtés interministériels du 21 décembre 1982 modifiés, portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget du Ministère de l'Education Nationale ;
- VU** le décret n° 85-1059 du 30 septembre 1985 relatif à l'exercice des fonctions de remplacement dans les établissements d'enseignement du second degré ;
- VU** l'arrêté modifié du Ministre de l'Education Nationale en date du 15 octobre 1986 donnant délégation de pouvoirs aux Recteurs d'Académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation relevant de la direction des personnels enseignants des lycées et collèges ;
- VU** l'arrêté du Ministre de l'Education Nationale en date du 2 avril 1987 donnant délégation permanente de pouvoirs aux Recteurs d'Académie en matière de gestion des inspecteurs de l'enseignement technique et des inspecteurs de l'information et de l'orientation ;
- VU** le décret n° 87-748 du 28 août 1987 relatif aux affectations de certains personnels relevant du Ministère de l'Education Nationale dont les emplois ont été supprimés ou transformés ;
- VU** l'arrêté du Ministre de l'Education Nationale en date du 25 janvier 1988 donnant délégation permanente de pouvoirs aux Recteurs d'Académie en matière de gestion des inspecteurs d'académie et des inspecteurs principaux de l'enseignement technique ;

- VU** les décrets n° 89-271 du 12 avril 1989 et 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils en métropole et Outre-Mer ;
- VU** le décret du Président de la République du 16 juillet 2004 portant nomination de M. Jean-Paul de GAUDEMAR en qualité de Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille ;

ARRETE

ARTICLE 1.- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie et de M. Fabrice GERARDIN, DRRH, délégation est donnée à **Mme Blandine BRIOUDE**, conseillère d'administration scolaire et universitaire, chef de la division des personnels enseignants du Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes relevant des matières ci-après énumérées :

- a) les arrêtés portant recrutement des personnels enseignants auxiliaires et contractuels ;
- b) les arrêtés portant titularisation, reclassement, prolongation ou renouvellement de stage ;
- c) les décisions accordant ou refusant les congés de mobilité, de formation professionnelle, les autorisations d'exercice des fonctions à temps partiel (dont les cessations progressives d'activité), les congés bonifiés ;
- d) les décisions accordant ou refusant la disponibilité, le congé parental et la mise en position d'accomplissement du service national ;
- e) les autorisations portant cumul d'emploi et de rémunération visées au décret du 29 octobre 1936
- f)
 - 1) les décisions de réintégration et d'affectation après congés de longue maladie ou congés de longue durée ;
 - 2) les décisions de réintégration et d'affectation après congés de grave maladie ;
- g) la notation et la promotion de grade des personnels relevant de la direction des personnels enseignants et l'avancement d'échelon ;
- h) les arrêtés de mouvement et d'affectation des personnels titulaires et stagiaires, les arrêtés portant réaffectation des personnels touchés par une mesure de carte scolaire et les arrêtés d'affectation des personnels auxiliaires ;
- i) les arrêtés d'affectation des assistants de langue vivante étrangère ;
- j) les arrêtés portant ouverture des droits à la prise en charge des frais de changement de résidence ;
- k) les arrêtés portant recrutement, affectation et fin de fonction des personnels de surveillance ;
- l) les décisions portant, en matière de cessation définitive de fonctions, autorisation d'achever l'année scolaire ou recul de limite d'âge, admission à la retraite ou radiation des cadres, constatation des démissions ;

m) les contrats de recrutement de personnels non titulaires sur des emplois vacants et des fonctions de suppléance ;

n) les convocations et les ordres de mission pour les personnels appelés à siéger aux commissions administratives paritaires académiques et à participer aux groupes de travail ;

o) les ordres de mission pour les personnels relevant de la division ;

p) les correspondances ne faisant pas grief (transmissions, lettres d'informations).

ARTICLE 2.- En cas d'empêchement de **Mme Blandine BRIOUDE**, subdélégation de signature est donnée à **Mme Ghislaine HENRY**, **Mme Rolande PRONO**, **Mme Muriel STEINMETZ**, **Mme Marie-Andrée CAMPION**, **Mme Marie-Rose ROUX**, **M. Joël GILLARD**, chefs de bureau, pour les actes mentionnés à l'article un, alinéas a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k.

En cas d'empêchement de **Mme Blandine BRIOUDE**, subdélégation de signature est donnée à **M. Thierry CARICHON**, adjoint au chef de division, pour les actes et les matières mentionnés à l'article un, alinéas a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l, m, n, o, p.

ARTICLE 3 - Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Aix-en-Provence, le 1^{er} septembre 2006

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités.